A.FR.AV
Association FRancophonie AVenir

Objet : infraction aux règles sur l'affichage, sur la publicité et sur l'information du consommateur.
Dépôt de plainte contre la société Mercedes-Benz-France.

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 169 804 9412 8

Tribunal Judiciaire de Versailles
Monsieur le Procureur de la République
5 place André Mignot
78011 VERSAILLES Cedex

ICI, repose la traduction en français, moins LISIBLE que l'accroche en l'anglais !

Manduel, le 18 janvier 2021

Monsieur le Procureur de la République,

Je constate, hélas, que les plaintes que je vous ai adressées, une le 24 septembre 2018, une le 21 janvier 2019 et l'autre le 24 janvier 2020, concernant le caractère illégal d'une publicité de Mercedes-Benz, n'ont pas été suivies d'effets puisque, en ce mois de janvier 2021, force est de constater que cette société récidive avec la même publicité illégale.

Pour rappel : **J'ai eu la désagréable surprise de (re)voir dans la presse (voir, pour preuve, la pièce jointe à cette lettre et la photo ci-contre), une publicité de Mercedes-Benz où l'accroche commerciale "Star Days" est écrite en anglais, et où la traduction en français en bas de l'encart publicitaire est quasiment illisible.**

Manifestement, cette publicité est en infraction avec la loi linguistique de notre pays, la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, car, si on se réfère au paragraphe 2 de l'article 4 de ladite loi, **la présentation en français doit être AUSSI LISIBLE que la présentation dans la langue étrangère**, ce qui n'est pas le cas, comme vous pouvez le constater dans la présente publicité de Mercedes-Benz-France.

Puisque le fait de ne pas respecter l'obligation donnée à l'article 4 de loi n° 94-665, est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe - comme le précise le décret n° 95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n° 94-665 -, **puisque, ce faisant, le fait dénoncé est puni par un texte pénal,** j'ai l'honneur alors de me (re)tourner vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, demeurant au [redacted] à Manduel (30129), j'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre la société Mercedes-Benz-France qui a son siège social au 7 avenue Nicéphore Niepce à Montigny-le-Bretonneux (78180), pour le fait que je lui reproche, c'est-à-dire, pour le non-respect de l'article 4 de loi n° 94-665 pris à son paragraphe 2.

Outre la sanction pénale, je demande, bien évidemment, que pour ses publicités futures, la société Mercedes-Benz-France soit mise en demeure de respecter la loi qui régit l'emploi de la langue française en France.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte afin que force revienne à la loi et donc, pour le cas, à notre langue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma haute considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV

Pièce jointe à cette lettre pour élément de preuve : la publicité de Mercedes-Benz telle qu'elle est apparue dans le journal Midi Libre du 13 janvier 2021

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Site sur l'inter-réseau : http://www.francophonie-avenir.com - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com

Prenez place.
Les offres Star Days* sont là.

Installez-vous confortablement. C'est le moment de découvrir nos nouvelles technologies et de profiter d'offres exclusives jusqu'au 30 janvier. Votre future Mercedes n'attend que vous, chez votre Distributeur.

*Uniquement sur modèles en stock. Voir conditions sur mercedes-benz.fr. Star Days : Journées Etoilées. Mercedes-Benz France SIREN 622 044 287.